

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 57 (1919)
Heft: 6

Artikel: L'empro genevois
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-214494>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

An' on aichtôt recognu in mentou qu'in boé-tou. (On a aussitôt reconnu un menteur qu'un boîteux).

C'tu qu'rébie Due, Due n'lo rébie pe. (Celui qui oublie Dieu, Dieu ne l'oublie pas).

Tchétyun son compte, lo diaïle ne yé ran. (Chacun son compte, le diable n'y a rien).

Lai graine à diaïle s'en vait tot en creuchon. (Le grain du diable s'en va tout en son).

Aipré mai moe, guéye de poe; aipré lai tin, guéye de tchin. (Après ma mort, crotte de porc; après la tienne, crotte de chienne; pour dire: à la mort nous nous valons tous).

In tchétyun sait vou son soulè l'coësse. (Un chacun sait où son soulier le blesse).

C'tu qu'tint lai coue d'lai tyaissé manne lo beurre vou è veut. (Celui qui tient la queue de la poêle mène le beurre où il veut).

Bin di brut po ch'p'd l'lainne, diait c'tu qu'tonjait son poe. (Bien du bruit pour si peu de laine, disait celui qui tondait son porc).

Ço qu'pässe lo cô pässe lo dô. (Ce qui passe le cou passe le dos. — Se dit contre la répugnance à tâter d'un mets peu appétissant).

Lâi méidge de pté l'ogé à vite satche. (Fiente de petit oiseau sèche vite. — Se dit d'une chose, d'une tentative qui n'ira pas loi, l'auteur n'ayant pas assez de pouvoir).

L'EMPRÔ GENEVOIS

Sur ce sujet, nous extrayons les passages suivants d'un livre qui a paru à Genève au milieu du siècle dernier. Ce livre est aujourd'hui très rare et quasi introuvable.

* * *

Emprô, Giro, Carin, Caro, Dupuis, Simon, Carcaille, Brifon, Piron, Labordon, Tan, Tê, Feuille, Meuille, Tan, Tê, Clu.

Mais là se sont arrêtés les savants glossateurs qui n'ont vu dans cette petite composition qu'une kyrielle de mots sans valeur, fruit de l'imagination d'un écolier, ou, tout au plus, qu'une série de noms propres ayant appartenu à des régents ou à des professeurs du Collège de Genève. Seul, M. Humbert, dans son *Glossaire genevois*, s'est hasardé à traduire *Tê Clu* ou *T'ey Clu*, par *Tu es dehors, tu es sortant*.

Nous croyons qu'on peut aller beaucoup plus loin et considérer l'*Emprô* comme un très curieux petit monument de la langue française parlée à Genève à la fin du treizième siècle ou au commencement du quatorzième.

Nous lirons et ponctuerons ainsi :

Emprô, giro.

Carin, Caro, Dupuis, Simon, Carcaille, Brifon, Piron, Labordon.

Tant est follhe mollhe, tant est clu.

Et nous traduirons ainsi :

En premier lieu, plaçons-nous en cercle.

Carin, Caro, Dupuis, Simon, Carcaille, Brifon, Piron, Labordon.

Tant est la feuille mouillée, qu'enfin elle tombe, ou : qu'enfin tout est fini.

Nous devons maintenant justifier cette traduction en examinant successivement les trois phrases distinctes composant la formule; il va sans dire que tous nos lecteurs savent *emprôner* eux-mêmes et qu'ils connaissent le jeu dont nous parlons. Ils savent que les écoliers, groupés, se disposent en cercle à la parole du plus influent qui, les touchant successivement, commence par dire : *Emprô, giro*, mots traduits par : *En premier lieu, plaçons-nous en cercle*.

Soit que l'on voie dans le mot *emprô* une contraction de *in principio* des Latins, il n'en est pas moins constant que ce mot se rencontre,

* L'*Emprô genevois*. Caches, rondes, rimes et kyrielles enfantines, cris populaires, sobriquets, le fer à risoles. Etudes ethnographiques, par Blavignac, architecte — Genève, Verésot et Garrigues, éditeurs, 1865. — Une seconde édition, revue et augmentée de plusieurs chapitres inédits, parut en 1875 chez les mêmes éditeurs.

avec le sens de *primo, premièrement, en premier lieu*, dans une foule de pièces du moyen-âge. En 1565, Henri (II) Estienne donne l'orthographe *empreul*; Bonivard, qui écrivait quinze ans avant cette date, se sert de la forme *ampreux*; dans la *Farce de Pathelin*, composée en 1490, on trouve *empreu*, et un acte de 1352 porte *empero*. Lorsque, dans certains jeux, après avoir *équillé* ou *réquillé, pidé* et *repidé*, l'écolier qui vient d'obtenir le privilège de jouer le premier s'écrie : « Je suis le *preu* », c'est, sans le savoir, une aphérèse d'*empro* ou d'*empreu* qu'il emploie.

Giros est pour *girons*, impératif du verbe *girer*, tourner, dont on fit *girouette* au seizième siècle. Ce mot n'offre aucune difficulté d'interprétation.

La seconde phrase de l'*Emprô* présente quelques variantes sans valeur. Elle se compose de noms d'écoliers contemporains de la rédaction de la formule et dont le chef fait l'appel; on comprend que ces noms qui, à l'origine, se modifiaient suivant ceux des joueurs, se soient fixés, au bout d'un certain temps, pour offrir une série plus ou moins conventionnelle, mais facile à retenir et servant à toute fin. Observons encore que ces huit noms propres sont essentiellement locaux; rien dans leur composition, ne tend à indiquer, pour l'*emprô*, une origine étrangère.

Passons à la conclusion de la formule : *Tant est la feuille mouillée, qu'enfin elle tombe*, est un proverbe, aujourd'hui perdu, qui a la plus grande analogie avec : « Tant va la cruche à l'eau, qu'enfin elle se casse », ou comme l'on disait au grand siècle du moyen-âge : « Tant vet le pot à l'ave qui brise », et d'une manière moins polie, au seizième : « Tant va le pot à l'eau que le cul y demeure ».

L'orthographe *folthe mollhe* pour *feuille mouillée* pouvant se justifier par plus d'une autorité écrite remontant jusqu'au règne de saint Louis et même au-delà; bornons-nous à rappeler que plusieurs patois écrivent : *baillher, fillhe, murallhe*; que le moyen-âge appela *folhies* ou *folhiasses*, noms qui sont devenus propres de certaines localités, de maisons de plaisance champêtre situées dans des lieux bien ombragés, bien *folhiés*, que nous prononçons *folhe* pour *feuille*; que le vent du sud, dont le souffle hâte la feuille des bois, se nomme *folhe-bou* que nos petits campagnards célèbrent au commencement de mai, la réjouissance du *folhin*: que nous donnons le nom de *molhion* à la salamandre et celui de *remollhions* à des pièces de vêtement composées de pièces de tissus craignant la lessive ordinaire, et qu'on est obligé de *mouiller* et de *remouiller* dans une eau détersive plus faible pour pouvoir les laver sans dommage.

Tant est clu ou *tant est clou*, comme prononcent quelques personnes, paraît être légèrement altéré; on disait probablement à l'origine : *que tout est clu*. Le premier mot est parti par élision et *tout* s'est changé en *tant*. Le sens n'en est pas moins reconnaissable : *clu* est un temps du verbe *clore*, employé dans le sens figuré de *finir, terminer*; en un mot *tout est clu*, n'est qu'une ancienne forme de *tout est fini*.

On pourrait d'ailleurs supposer que notre *emprô*, semblable en cela aux épîtres farcies, si goûtées au seizième siècle et même plus tard, se terminait à l'origine par *tantum te escludo*, qui, par contraction, se serait métamorphosé en *tan te clud*.

* * *

Terminons par l'anecdote suivante qui a servi à M. Blavignac d'introduction à la première édition de son livre l'*Emprô genevois*.

« C'était le 12 décembre, quelques Genevois, colons dans l'Amérique du Nord, nouvellement affranchie par la France, s'étaient réunis pour fêter l'*Escalade*. Les piquants couplets du *Ce*

qu'è laino se succédaient, interrompus seulement par le choc des verres.

« On frappe à la porte.

« C'était un compatriote nouvellement arrivé, lequel n'avait pu résister aux accents de la chanson qui, pour le Genevois des derniers siècles, résume toute l'histoire de la patrie.

« — Vous êtes Genevois, la preuve ?

« — J'ai mes papiers.

« — Nous n'en voulons point; si vous êtes enfant de Genève, récitez votre *Emprô*.

« L'épreuve décisive s'accomplit heureusement et un convive de plus célébrait sur cette terre, alors pleine d'espérance, les triomphes passés de la petite république. »

* * *

Dans un prochain numéro, nous donnerons quelques variantes de l'*emprô* genevois, variantes usitées hors de Genève.

Chez l'épicier. — Une jeune bonne entre et demande une once de poivre.

— Du rouge ou blanc? demande le marchand.

— Oh! c'est égal, la patronne est aveugle. — A. C.

En chasse. — Un chasseur charge son fusil en jetant au loin toute la grenaille contenue dans la cartouche et ne conservant que la poudre.

— Tiens, dit son collègue, surpris, que signifie?...

— Oui, depuis que je me suis cassé une dent avec un grain de plomb en mangeant une bé-casse, je ne charge plus mon fusil qu'à poudre. — A. C.

A TRAVERS LES PARCHEMINS

Nous avons reçu la lettre suivante et les notes qui l'accompagnent. Nous en remercions l'auteur. Ces notes complètent de façon intéressante les extraits des archives de Cossonay que nous avons publiés dernièrement.

« Vufflens-la-Ville, 24 janvier 1919.

DANS son numéro du 11 janvier 1919, le *Conteur vaudois* présente à ses lecteurs quelques notes intéressantes extraites des archives de Cossonay.

« La note, datée de l'an 1550 et disant : *On a fait des réparations majeures aux tours et aux murailles de la ville*, nous a fait souvenir que le compte de ces réparations figure dans un document des archives de la commune de Vufflens-la-Ville. Avec l'autorisation des autorités de cette commune, nous vous communiquons un relevé de ce compte, dans la pensée qu'il intéressera peut-être quelques-uns de vos lecteurs.

« Nous pouvons ajouter que les réparations de 1550 furent payées par le moyen d'un *gîte* ou impôt de guerre, prélevé sur les *focagers* des communes de la châtellenie de Cossonay. Quelques communes ne payèrent qu'après plusieurs sommations et procès : telles Bettens en 1550, Vufflens-la-Ville et Dizo en 1551, Penthaz, Penthallaz, Bournens, Senarclens en 1553. — Bettens, malgré un premier engagement, ne s'exécutant pas, on lui gagea 40 chèvres, chevreaux et « Bouthets » qu'on vendit publiquement pour 40 florins, à la suite de *trois années*. Le 2 janvier 1555, le bailli de Moudon condamna Bettens à confesser son obligation de contribuer à la fortification de Cossonay. Bettens en appela alors à Berne.

« Le 24 janvier 1555, les gouverneurs de ce village, au nom des hommes sujets de noble Louis de Praroman et d'honorable Mayre Gaudard (Gaudard), seigneurs de Bettens, prêtèrent la reconnaissance demandée.

« Un nouveau *gîte* de 17 sols par *focage* fut décidé en 1554. Sa rentrée éprouva de nouvelles et sérieuses difficultés.